

PANEL 2007

Fichage, Flicage, avec la complicité de l'Education nationale...

La DEPP⁽¹⁾ a mis au point cette année une nouvelle enquête nationale qui concerne 35 000 élèves, scolarisés en 6^{ème} en 2007 et qui a débuté courant mars. Cette enquête prend appui sur trois questionnaires, le premier à destination des élèves de l'échantillon, le second concerne leur famille et le dernier s'adresse aux chefs d'établissements.

L'enquête a pour objectif de proposer une analyse du système éducatif à travers le suivi d'une cohorte d'élèves (sur une vingtaine d'années) en observant leurs « carrières » scolaires, et en croisant leurs performances avec des données plus individuelles (conditions sociales, contexte familial...). Les questions aux élèves s'attachent à mesurer les acquis scolaires. Celles destinées aux familles, en revanche, couvrent de multiples champs et ne sont pas sans poser problème. Si aucune enquête en soi n'est anodine, celle-ci est plus qu'inquiétante.

Une enquête reconnue par l'institution...

L'échantillon interrogé se veut représentatif : 35 000 élèves entrés en 6^{ème} (générale ou Segpa) en 2007, en collège public ou privé. 98 % des établissements sont concernés, c'est-à-dire qu'il y a, presque partout, au moins un élève par collège (5 en moyenne), et ce, sur l'ensemble du territoire.

Ce n'est pas la première fois que l'Education nationale met en place une enquête nationale (2 enquêtes ont déjà concerné des panels d'écoliers, 4 pour les collégiens). Ces pratiques se sont peu à peu banalisées, institutionnalisées, si bien que les organismes censés



PHOTOS: M. MIGNEAU

protéger les libertés individuelles, comme la CNIL ou le CNIS⁽²⁾ ont donné un avis favorable. PANEL 2007 a même reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique, ce qui lui a conféré un caractère obligatoire !

... qui pose de sérieux problèmes

Le caractère obligatoire est inacceptable : il implique, par exemple, que les familles fournissent des informations qui relèvent du domaine privé (question A6 : « Votre enfant a-t-il connu l'un des événements suivants ? Maladie grave / décès de la mère / décès du père / décès d'une fratrie ou d'une sœur ? »), ou de choix individuels (C6 : « Vous ou votre conjoint êtes-vous membre d'une association de parents d'élèves ? »). Il entraîne des menaces (relance par courrier et par téléphone), et des sanctions (amende administrative allant de 150 à 2 250 euros si récidive) en cas de non-réponse ou de réponse erronée...

La mise en place de l'enquête repose sur les données fournies par d'autres fichiers, en particulier les « bases élèves » académiques. Il est donc clair que cela implique le croisement de ces fichiers, et d'autres... Certes les données sont censées être

sécurisées, et l'anonymat respecté. Pourtant, la DEPP indique bien (diaporama de présentation de l'enquête) qu'il s'agit d'un « complément indispensable au système d'information du second degré » puisque « un système de gestion comportant des données individuelles couvre aujourd'hui l'ensemble des collèges et lycées sous tutelle du MEN⁽³⁾, mais son usage en terme d'études est limité car les données remontées au niveau national sont ano-

nymes », ce qui laisse supposer que PANEL 2007 recenserait donc, pour sa part, des données de façon nominative...

Une enquête discriminante ?

Le choix de l'échantillon pose quelques questions : s'il est vrai que l'enquête couvre l'ensemble du territoire, on constate néanmoins que l'échantillon est sur-représenté en collège « ambition réussite » (12 %). Il est donc légitime d'en chercher la raison. Le nombre de questions relatives à la situation sociale des familles est lui aussi problématique : nombre de chercheurs et de sociologues ont déjà montré la corrélation entre difficulté sociale et difficulté scolaire, que cherche-t-on donc à démontrer ici ? Enfin, les items qui renseignent sur nationalité, date d'arrivée en France, langue parlée à la maison sont nombreux, insistants et inquiétants.

Dans le contexte de « chasse aux sans papiers » que nous connaissons, PANEL 2007 est extrêmement inquiétant : les populations issues de l'immigration sont directement ciblées ici, et l'on peut craindre qu'elles ne viennent abonder la politique de quotas et grossir le nombre d'expulsions.

D'autres utilisations peuvent encore être faites des résultats : le MEN vient de publier une circulaire sur l'absentéisme qui conduit à renforcer le contrôle des familles (en lien avec les nouvelles dispositions qui donnent des pouvoirs accrus au Maire et au Conseil général en terme



de sanctions des familles jugées déficientes en terme d'éducation...). Dans le même esprit, le fichage des familles est assuré avec certains items de l'enquête, qui renseignent sur les horaires de coucher de l'enfant, sur le temps passé devant la télévision, sur le temps de présence des parents au domicile... Le plus grave, en terme de stigmatisation, reste les questions sur le mode de vie des familles : on demande de stipuler s'il s'agit d'une famille recomposée, à quelle heure les adultes rentrent s'occuper des enfants le soir, s'ils vont parfois au théâtre... ou voir un match !

Quels objectifs réels ?

Les familles sont invitées à formuler un jugement sur le collègue, à différents niveaux (C.19 : discipline, aide aux élèves en difficulté, sécurité, réputation) et à se prononcer sur la qualité de l'enseignement dispensé dans l'établissement (C.17)

On peut se demander si l'idée qui préside à cette enquête n'est pas, tout simplement, de déterminer de façon très précoce quels sont les élèves en difficulté (nombreuses questions sur le degré de difficulté de l'enfant) afin de conclure, dans la logique de la « théorie des dons », que les « carrières » scolaires sont écrites à l'avance... Alors, quelle serait la nécessité de scolariser plus longtemps des élèves fatalement en échec ? Pour ces élèves, comment utilisera-t-on les réponses faites aux questions suivantes : C.21 « Jusqu'à quel âge souhaitez-vous que votre enfant poursuive ses études ? » C.22 « A votre avis, quel diplôme est le plus utile pour trouver un emploi ? Aucun, un CAP ou un BEP, un bac pro... ? »

Si ces élèves échouent, alors qu'ils ont été scolarisés à la maternelle (spécificité française qui a un coût !), c'est donc que la maternelle ne sert à rien... On sait que la scolarisation à deux ans est compromise, et que la « petite » école est dans le collimateur, depuis de nombreuses années... Cherche-t-on à la supprimer ? Comment peut-on justifier autrement les questions redondantes sur la maternelle (âge de scolarisation, jugements sur la qualité de l'enseignement...)?

Une enquête résolument dangereuse

Les organisations syndicales ont été reçues par la DEPP le 20 février 2008 lors de la présentation de l'enquête. Il a suffi que l'enquête soit validée par la CNIL et le CNIS, et que dans ses propos, la DEPP assure les organisations de la sécurisation des données et du respect de l'anonymat pour que le danger ne soit pas perçu. Aucune ne s'est élevée contre PANEL 2007 ! Pourtant, les risques sautent aux yeux, le contenu a indigné la LDH et la FCPE, et des collectifs ont vu le jour,

ici ou là, pour s'opposer à l'enquête⁽⁶⁾. Localement, la FCPE appelle les parents à refuser de renseigner cette enquête. Une lettre ouverte demandant l'abandon de cette enquête a été envoyée à Darcos par la FCPE.

Comme souvent, les justifications avancées paraissent louables (le système éducatif a besoin de banques de données pour mieux fonctionner), mais on sait pertinemment que l'intention est mauvaise et que le risque est grand que les résultats soient détournés de l'objectif affiché. Récemment, un autre fichier a failli voir le jour, le fichier « Ardoise » proposé aux services de Police, et qui devait « cerner » les individus en indiquant pour chacun s'il s'agissait d'une personne « homosexuelle », « atteinte de troubles psychologiques » ou encore d'un « permanent syndical »... Grâce à la mobilisation d'associations, M. Alliot-Marie a dû suspendre l'expérimentation de ce fichier jugé discriminatoire.

Pour PANEL 2007, les organisations syndicales doivent faire machine arrière, rejoindre le front de contestation initié par les associations et collectifs, s'opposer résolument à la mise en place d'une telle enquête. Les organisations syndicales ne vont tout de même pas se rendre complices du fichage de toute une partie de la population, avec tous les risques que cela comporte ? C'est leur responsabilité qui est en jeu ici, elles doivent résolument se mobiliser pour exiger la suppression de PANEL 2007. 1

VÉRONIQUE PONVERT

- 1) DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
- 2) CNIL : Commission nationale Informatique et Liberté. CNIS : Conseil national de l'information statistique.
- 3) MEN : Ministère de l'éducation nationale.
- 4) pétition en ligne : <http://www.lapetition.be/enligne/non-au-panel-des-35000-2159.html>

Evaluez, évaluez, il en restera toujours quelque chose...

L'affaire Note2be du nom de ce site internet où les élèves étaient invités à donner une note à leurs profs, est profondément révélatrice du projet libéral pour l'éducation. L'acte éducatif, selon le dogme libéral, se réduit aisément à l'acte d'évaluation. Les enquêtes PISA tendent à devenir le seul baromètre de la santé de l'école. Le but désormais est d'y voir le système éducatif national mieux noté. Sous cette pression, une place à l'évaluation est de plus en plus accordée à l'évaluation, le but de l'enseignement ayant de plus en plus tendance à être pensé comme devant permettre d'y répondre, renversant insidieusement le rapport entre ces deux termes. En effet, l'évaluation n'a de sens que si elle vient vérifier l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, préalablement définis. Il y a une vraie perte de sens si l'évaluation dicte et définit le contenu de ce qui est enseigné.

Ce faisant, la fonction de tri social que joue l'école (et particulièrement le collègue) est de plus en plus assumée ouvertement, participant sans doute à la nouvelle « décomplexation » du pouvoir...

L'évaluation des enseignants elle-même fait l'objet d'une attention soutenue ces derniers temps. On ne l'est pas assez paraît-il ! Elle permettrait de relancer une compétitivité injustement négligée. Le nouveau catéchisme néo-libé-

ral nous impose de repenser l'évaluation, fondamentalement d'un véritable management, au sein de l'établissement. Et puis l'autonomie des établissements confrontés à une déréglementation totale de la carte scolaire où les collèges comme les lycées seraient tous mis en concurrence, permettrait l'évaluation générale des divers établissements dans le cadre du grand marché éducatif ainsi établi.

Dès lors comment s'étonner que les élèves eux-mêmes ne veuillent participer à cette grande frénésie d'évaluation, trop heureux de pouvoir noter ceux dont la profession est de plus en plus perçue comme relevant de leur évaluation en lieu et place d'enseignement ? Car l'évaluation est un acte de

pouvoir et le marché le donne à tout un chacun, parents, élèves. Ceux-ci sont soudainement appelés à se faire juges d'un système en voie de transformation par la seule loi de l'offre et de la demande mais qui n'en devient pas moins plus juste pour autant, ne cessant donc d'alimenter rancœur et défiance. Dès lors le site Note2be n'est rien d'autre que le symbole dramatique de cet illusoire pouvoir attribué au public à travers les élèves pour mieux masquer l'imposture qu'il y a à prétendre réduire l'école au marché et l'enseignement à l'évaluation.

STÉPHANE MOULAIN

